

LA CLAUSE D'INSERTION
PLIE DES «TROIS RIVIERES »







D'abord expérimentale en 2011, l'insertion dans les marchés publics sur le secteur des « trois rivières » a pris une telle ampleur qu'il a été nécessaire d'étendre cette démarche sur tout le territoire à travers la mise en place de facilitateurs « clause sociale » sur la Thiérache.

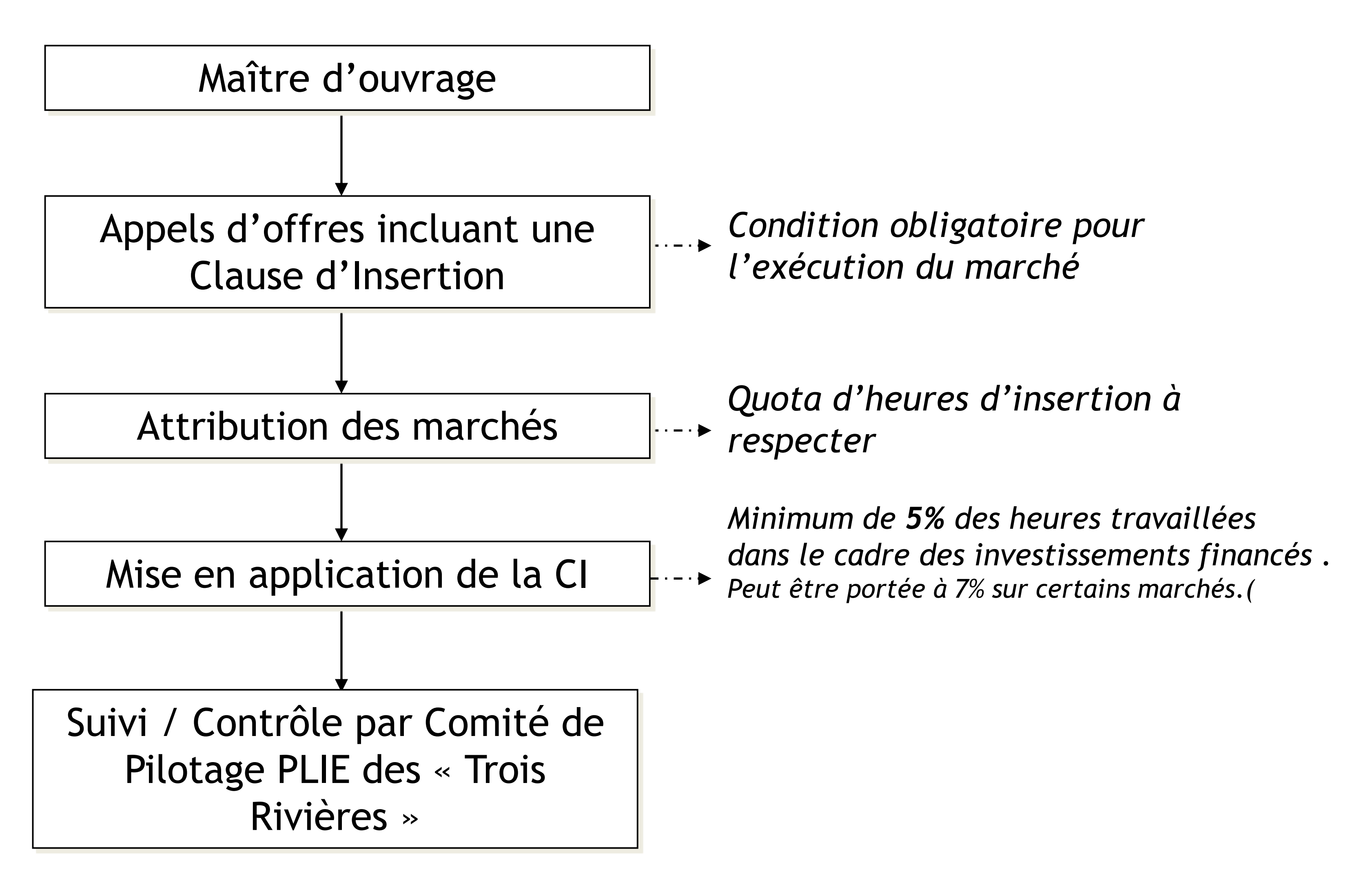
Concrètement l'acheteur public peut donc demander aux entreprises retenues, de réserver un nombre d'heures aux personnes en parcours d'insertion professionnelle.







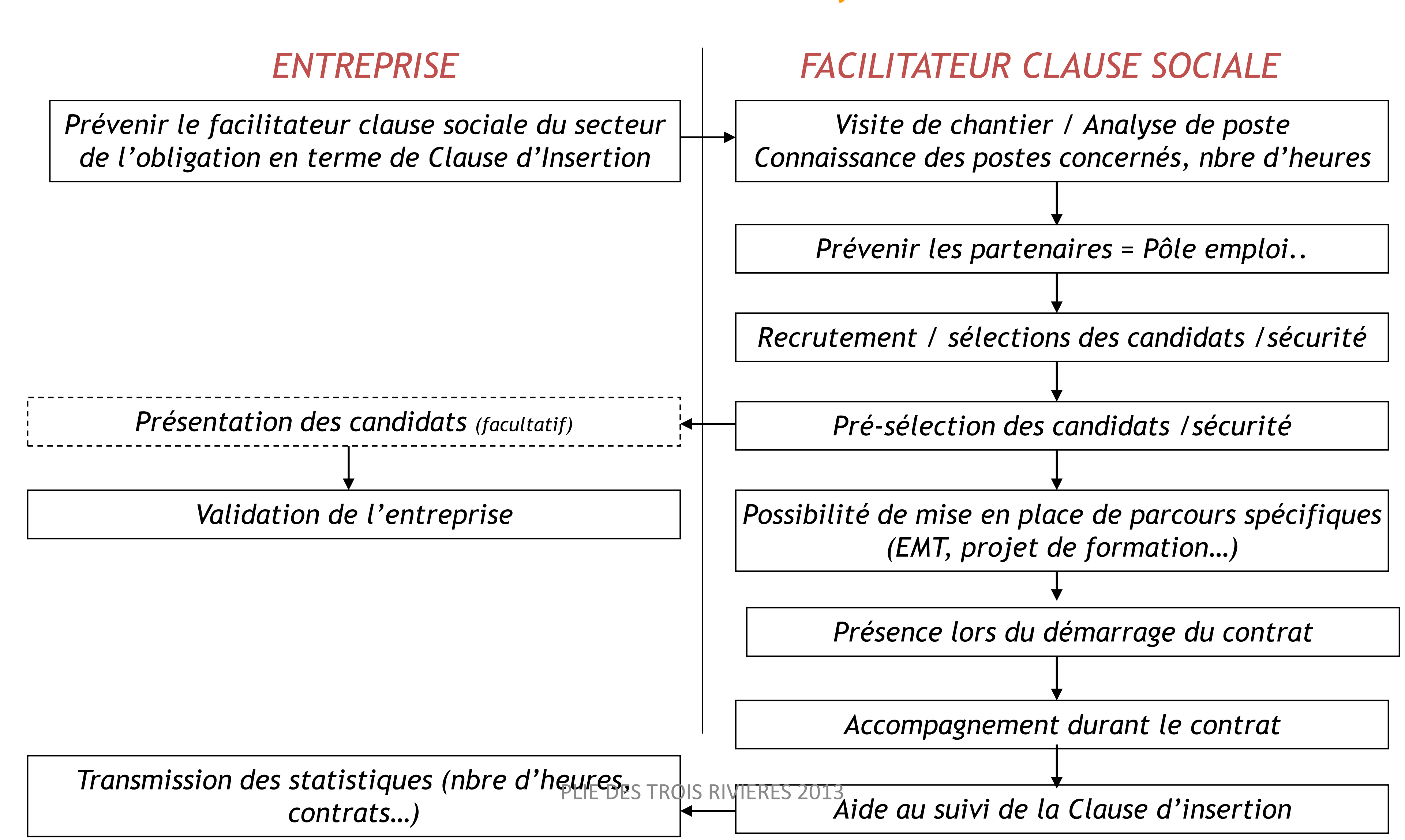
Schéma



Maître d'ouvrage
Appels d'offres incluant une Clause d'Insertion
Condition obligatoire pour l'exécution du marché
Attribution des marchés
Quota d'heures d'insertion à respecter
Mise en application de la CI
Minimum de **5%** des heures travaillées dans le cadre des investissements financés .
Peut être portée à 7% sur certains marchés.(
Suivi / Contrôle par Comité de Pilotage PLIE des « Trois Rivières »

Clause réfléchie et « non subie », MODE D'EMPLOI :

Fonctionner en mode PROJET facilitateur



Questions – Réponses

Comment se calcule le volume d'heures d'insertion ?

Coût des travaux concernés	90 000€
	x
Part de la main d'œuvre *Variable selon le corps d'état*	40 %
	36 000 €
	:
Coût horaire moyen	30 €
	1200 h
	x
Taux de la Clause d'insertion	5%
Total	60 h

Modalités de mise en œuvre

3 possibilités s'offrent aux entreprises pour remplir leur obligation.

- La sous-traitance par une entreprise d'insertion
- L'embauche directe CDI ou CDD ou CTT
- La mise à disposition de salariés via une structure d'insertion par l'activité économique agréée par l'Etat (association intermédiaire ou une entreprise de travail temporaire d'insertion)

Suivi de l'application de la clause

En cas de non-respect des engagements en matière d'insertion, l'entreprise soumise à une clause d'insertion se verra appliquer des pénalités financière dont les modalités sont prévues au cahier des charges.

Afin d'assister les maîtres d'ouvrages, le facilitateur clause sociale sera vigilant quant au respect de cette disposition. Pour cela, il récupère auprès des structures différents justificatifs (relevés d'heures, contrats, factures…).

Notre public :

- Demandeurs d'emploi :

1. Public reconnu travailleurs handicapés
2. Allocataires des minima-sociaux – chantier d'insertion
3. de 26 ans avec de faible qualification
4. Les personnes prises en charge dans le dispositif IAE

Notre conception

- Une finalité exclusive : l'adaptation, la formation et l'accès pour les bénéficiaires à un emploi en contrat à durée déterminée ou durable
- Une équipe de professionnels de l'accompagnement social et du conseil en matière de politiques de l'emploi
- Un recrutement fondé sur la motivation des publics agréés par Pôle Emploi
- Un nombre restreint de bénéficiaires garantissant la qualité de la prestation d'accompagnement
- Une grande disponibilité du PLIE auprès des entreprises d'accueil
- Une action soutenue par l'Etat et reconnue par les entreprises du secteur
- L'alliance avec des opérateurs de l'insertion par l'économique

Le PLIE des «Trois Rivières »











Poteau François Espace Verts





CGCR –
DE BARBA













